DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE
Du
VERNET

ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
«Rue de Bacquié »
N° 32 / 2026

LE MAIRE,

VU la demande en date du 23 octobre 2026 par laquelle l'entreprise SAR-TEL sis au 7 rue de Vernaque – 31400 TOULOUSE et représentée par Monsieur Rafik AREZKI, demande une autorisation de circulation pour : RACCORDEMENT DE FIBRE en agglomération, COMMUNE du VERNET.

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU Le règlement général de voirie du 8/04/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

ARRETE

ARTICLE 1
La section de la rue de Bacquié, située entre la rue des Ecoles et le chemin du Vieux Port sera fermée à la circulation durant les travaux. Une déviation sera mise en place via la rue des Jardins.

ARTICLE 2
Durée des travaux : 3 heures le 13/11/2026

ARTICLE 3
Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4
Toutes infractions aux instructions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auterive et tous les agents des services de police sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au VERNET, le 5 novembre 2026.

Le Maire,
René MARCHAND

MAIRIE DE VERNET (Haute-Garonne)